



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 077-257701748-20250627-DCS2025_27-DE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 28 MARS 2025

Date de Convocation

17 mars 2025

Date d’Affichage

17 mars 2025

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	37
- Votants	37
- Représentés	00
- Absents	23

L’an deux mille vingt-cinq, le 28 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

BAILLET Jean-Luc, BOURBIGOT Eric, ROBERT Jean-François, ROUX Patrice, MARTI Michel, HOFLACK Audrey, DUBOIS Hubert, GALAN Jean-François, VALLEE Lionel, TREF Marie, DEVAUX Robert, QUERMELIN Christina, RIFFAUD Jean, FONTAINE Frédéric, CHEREAU Casimir, JEGO Yves, ALBOUY Jean-Marie, MARCHAND Christophe, CRETON Bernard, DESANTE Marie-Laure, DECOURT Fabien, BRUN Lydia, MAILLARD Gaston, TOMAS José, GOSSEREZ Alain, LECOSNIER Sylvain.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

CROSNIER Philippe, VOLLEREAU Damien.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

CHIANESE Vincent, SADRON Patrick.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

CAMUSET Pascal, SERRE Fabrice, AMABLE Christelle, CLOOTENS Hervé, BARTHE Christiane, HUSSON Sarah, VOLLEREAU Virginie.

Représentés :

-

Absents :

BOUYERON Perrine, DUFFAULT Annie, BRUNEAU Eric, BELLEMAIN Lise, DA COSTA FERREIRA Paulo, SCHNELL Christian, VIDAL SALGUEIRO Adeline, GADOT Olivier, JOYEUSE David, AQUILON Dominique, WOJCIECHOWSKI Michel, PRAT Françoise, FONTAN Michel, CHOLLET Denis, LAVIT Guy, LATIL Sabrina, BELLIOU Yannick, PERADON Philippe, GALLOIS Claudy, MARTIN Denys, MONDO Thierry, BOITEUX Jean-Michel, BOUILLOUD Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Marie ALBOUY – Délégué titulaire.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence

*de Monsieur Yves JEGO,
Président du SIRMOTOM.*

Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.

(Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer).

M. JEGO : Le quorum étant atteint -je vous en remercie-, nous pouvons commencer ce Conseil du 28 mars.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 28 mars 2025 ;
- Installation d'un nouveau représentant pour la Communauté de Communes du Pays de Montereau ;
- Modification de la délibération désignant les membres de la commission d'appel d'offres du SIRMOTOM ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07 février 2025 ;

FINANCES

- Rapport d'orientation budgétaire 2025 ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – année 2025 ;

Point sur table :

- Autorisation donnée au Président à demander une avance sur les contributions des Communautés de Communes ;

COMMANDE PUBLIQUE

Point sur table :

- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant 1 au marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM ;

FONCTION PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président à prendre une délibération portant suppression d'emploi ;

- Affaires et questions diverses.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL
DU 28 MARS 2025**

M. JEGO : Nous devons désigner un secrétaire de séance. Monsieur ALBOUY m'a fait savoir qu'il souhaitait être le secrétaire de cette séance.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Monsieur ALBOUY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité et nous l'en remercions.

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT POUR LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU**

M. JEGO : Nous allons installer un nouveau représentant pour la Communauté de communes du Pays de Montereau.

Nous installons au sein du SIRMOTOM, pour la commune de Forges et en qualité de déléguée titulaire, Mme Adeline VIDAL SALGUEIRO en remplacement de M. Damien BUZZI. Madame VIDAL SALGUEIRO n'est pas présente parmi nous, mais nous lui souhaitons la bienvenue.

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION DESIGNANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES DU SIRMOTOM**

M. JEGO : Nous devons mettre à jour la délibération désignant les membres de la Commission Appel d'offres du SIRMOTOM suite au départ de Monsieur Damien BUZZI.

A ce jour, la Commission d'Appel d'Offres est composée ainsi :

Représentant du Président à la Commission d'appel d'offres : Madame Christina QUERMELIN

Membres titulaires :

Monsieur Casimir CHEREAU
Monsieur Vincent CHIANESE
Monsieur Frédéric FONTAINE
Monsieur Fabien DECOURT
Monsieur Michel MARTI

Membres suppléants :

Monsieur Lionel VALLEE
Monsieur Damien BUZZI
Madame Christelle AMABLE

En conséquence il convient de procéder à la modification de l'ordre des titulaires et des suppléants inscrits sur la même liste. La Commission d'Appel d'Offres est dorénavant composée ainsi :

Représentant du Président à la Commission d'appel d'offres : Madame Christina QUERMELIN

Membres titulaires :

Monsieur Casimir CHEREAU
Monsieur Vincent CHIANESE
Monsieur Frédéric FONTAINE
Monsieur Fabien DECOURT
Monsieur Michel MARTI

Membres suppléants :

Monsieur Lionel VALLEE
Madame Christelle AMABLE

Je mets au vote.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

**INFORMATION AU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

M. JEGO : J'ai à vous faire part d'un certain nombre de décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités locales :

- Un contrat d'abonnement de prévention et de lutte contre les nuisibles avec la société Ecolab Pest France. Les nuisibles, ce sont les petites bêtes, pas les nuisibles de la vie politique !
- Le traitement, la fourniture d'électricité et l'acheminement pour la Maison de Tom, qui commence très bien. Je remercie ceux qui ont relayé l'information, car la fréquentation augmente dans ce lieu d'accueil.
- L'attribution du marché relatif à la location-maintenance de deux photocopieurs.
- La fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères ; ce sont nos bacs pour la collecte sélective des emballages.

Avez-vous des questions sur ces décisions prises en votre nom ? (Aucune).

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 FEVRIER 2025

M. JEGO : Ce procès-verbal a été réalisé grâce au travail de notre sténotypiste, que je remercie de sa présence.

Y a-t-il des remarques ou des souhaits de modifications ? Non. Je le mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Il est adopté à l'unanimité.

FINANCES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

M. JEGO : Je devais donner la parole à Vincent et nous étions dans un monde de bonheur, mais le bonheur s'est assombri depuis quelques semaines et je vais vous dire pourquoi. Une partie conséquente des dépenses du SIRMOTOM est constituée de la contribution que nous versons chaque année au SYTRADEM, soit 4,2 M€ s'agissant de notre part en 2024.

Or, nous savions depuis plusieurs mois -et même plusieurs années- que 2025 serait une bonne année pour le SYTRADEM, puisqu'une échéance d'emprunt arrivant à son terme, le SYTRADEM aura 2 M€ de dépenses en moins.

J'avais sollicité depuis longtemps le Président du SYTRADEM afin de lui indiquer que ces 2 M€, ou une grande partie, devaient être rendus au Syndicat de base et venir ainsi diminuer les contributions. J'avais le secret espoir, si c'était le cas, de pouvoir peut-être faire un effort en diminuant de notre côté d'une petite partie de la taxe afin de montrer que, quand nous le pouvons, nous diminuons un peu la taxe. Tout cela joue sur des pourcentages, car la TEOM ne représente que quelques euros, mais si nous pouvons faire un effort, nous le faisons.

La surprise a été grande quand nous avons appris que non seulement le SYTRADEM n'allait pas diminuer sa contribution, mais allait encore l'augmenter, puisque cette année, la contribution augmente de 60 000 €.

Avec Michel Marti et d'autres élus, j'ai pris un coup de sang. Nous avons écrit au Président du SYTRADEM pour lui demander une réunion et nous avons financé un audit par un cabinet indépendant (NESTRANNY à Chartres), dirigé par un ancien directeur financier de collectivités locales qui connaît donc bien le sujet, et nous avons pointé toutes nos questions sur le budget du SYTRADEM, pour comprendre.

Nous avons demandé une réunion pour présenter cet audit -ou ce document- et elle nous a été accordée le 17 mars dernier. Ce 17 mars, la réunion a été très difficile avec le SYTRADEM, qui a refusé de nous donner des éléments et de répondre à beaucoup de nos questions, que je vous liste ci-dessous sans ordre précis.

Pourquoi augmenter autant les frais de fonctionnement chaque année ? L'an dernier, le fonctionnement général du SYTRADEM était de 6,3 €M€ et cette année, ils prévoient d'inscrire 7,5 M€ ! Pour faire quoi ? Le SYTRADEM ne gère rien. Il gère la surveillance de l'usine faite par l'entreprise VEOLIA et gère le contrat du centre de tri du SMETOM où nous amenons nos déchets à trier, lequel augmente ses factures de 30 % par an depuis cinq ans. Nous voudrions savoir pourquoi. Une partie de l'explication est que nous sommes passés à l'extension des consignes de tri, mais cela ne justifie pas 30 % d'augmentation par an ! C'est tout ce que fait le SYTRADEM. Il rembourse les emprunts, bien sûr, mais il n'a pas d'autres activités.

Le SYTRADEM a un directeur. J'étais contre, mais il a fini par recruter un directeur qui, d'ailleurs, est aussi le directeur technique du SMETOM.

Le SYTRADEM a un assistant à maîtrise d'œuvre, M. Champion, bien connu, que nous avons fait travailler en son temps. Tout cela, pour ne rien gérer !

Quand les remboursements d'emprunt diminuent, on se demande où passe cet argent.

Sur le fonctionnement, nous n'avons donc pas d'explications sur les augmentations.

Par ailleurs, nous avons mis le doigt sur des points que nous savions et sur lesquels nous ne voulions pas forcément polémiquer, mais qui prennent désormais des proportions qu'il ne me semble pas possible d'accepter.

Ainsi, la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), qui vient frapper les tonnes traitées dans l'usine, a augmenté de 400 % depuis cinq ans ! Merci l'État !

La TGAP est passée de 3 € à 15 €. C'est une taxe à la tonne et le SYTRADEM la transforme pour nous en taxe à l'habitant. Il dit qu'il paie la TGAP (tant de tonnes traitées par le SYTRADEM multipliées par 15 € égalent tant), mais la rapporte au nombre d'habitants. Nous avons regardé les calculs, certaines années c'est plus avantageux pour nous, ce sont les habitants du SMETOM qui paient une partie de la taxe sur les déchets ménagers des habitants du SIRMOTOM, mais d'autres années, c'est le contraire. C'est complètement fou !

Idem pour le carton, le verre et tout ce qui fait l'objet de recettes, puisque CITEO verse des recettes et dit que si nous traitons le carton dans telles conditions, nous avons tant de subventions de CITEO à la tonne, mais ces subventions, le SYTRADEM nous les reverse avec une formule de calcul alambiquée qui est à la fois à l'habitant et avec des critères que l'on ne comprend pas.

Il y a une absence totale de transparence sur toutes ces questions de compréhension sur beaucoup de calculs, y compris pour savoir où vont passer ces 2 M€ de dépenses en moins.

L'idée est sans doute qu'en fin d'année, il y aura dans le budget du SYTRADEM des excédents considérables, puisqu'il a dit avoir prévu plus de 1 M€ d'excédents en cas de charges imprévues, mais que peut-il y avoir comme charges imprévues au SYTRADEM ? Que l'on mette 100 000 € par précaution, c'est de la bonne gestion, mais 1 M€, je ne sais pas pourquoi ni comment. Est-ce par peur ? Est-ce pour gérer en bon père de famille ou en mauvais père de famille ? Je ne sais pas.

Toujours est-il que lundi nous allons voter le budget du SYTRADEM. Nous avons fait faire par le Cabinet un budget alternatif pour le SYTRADEM -car ce n'est pas un budget compliqué- qui montre que l'on peut faire face à tout ce qui est écrit et même à 10 % d'augmentation des contrats, mais que sur les 2 M€ on doit pouvoir rendre 1 M€ sans aucun problème aux deux syndicats de base.

Si nous obtenons cela -ce qui m'étonnerait, car ils ne l'ont pas inscrit et ont déjà dit qu'ils n'en voulaient pas-, nos orientations budgétaires pour l'année passeront sans augmentation de la TEOM, mais si nous ne l'obtenons pas, il faudra faire un effort sur la TEOM, car je ne sais pas faire autrement.

Je propose donc de décaler notre budget qui était prévu le vendredi 4 avril prochain, et de le traiter le lundi 7 avril pour nous laisser le temps de faire tourner les calembours, mais surtout je propose, en accord avec le Bureau qui vient de se prononcer, de saisir la Chambre régionale des comptes pour demander de la clarté sur ces calculs.

Nous sommes sans doute trop gentils. Il faut que l'on m'explique, c'est tout ; si l'on m'explique, je peux comprendre.

Par exemple, deux dépenses sont inscrites en investissement :

- Une dépense de 125 000 € pour de l'informatique. Nous avons donc, avec Michel, demandé de quoi il s'agissait. Ils nous ont répondu que c'est la facture d'une installation informatique faite l'an passé ou il y a deux ans et que comme SOVALEM (VEOLIA) n'a pas envoyé la facture, elle figure dans le budget du SYTRADEM. Nous avons donc appelé SOVALEM qui nous a répondu qu'elle a été payée depuis huit mois et que le SYTRADEM n'a donc pas à l'inscrire.
- Des travaux sont inscrits dans l'usine en investissement pour 230 000 €. Or, SOVALEM dit que cela concernait d'éventuels travaux autour de la turbine, mais qu'ils ont trouvé une autre solution, qu'il n'y a donc pas besoin de travaux et qu'ils le leur ont dit déjà trois fois.
Ensuite, ils ont demandé à SOVALEM de ne plus nous parler.

Cette absence de clarté me gêne. Si j'étais le seul, je m'interrogerais, mais Michel était avec moi, tout comme Casimir, Frédéric et Vincent. Ils gèrent leur tambouille et on n'y comprend rien !

Souvenez-vous des débats que nous avons eus sur les déchetteries pour obtenir des éléments. Là, c'est pareil pour le SYTRADEM.

Par exemple, le SYTRADEM chaque année prélève 80 000 € pour justifier les travaux des agents du SMETOM mis à disposition du SYTRADEM, dont le directeur technique qui est directeur du SYTRADEM et qui passerait 70 % de son temps pour le SYTRADEM. Comment le vérifier ? Je n'en sais rien !

On nous dit qu'il y a 20 % pour la communication, mais le SYTRADEM ne fait pas de communication ! Nous, nous faisons de la communication, mais pas le SYTRADEM. Que voulez-vous qu'il fasse comme communication ? Il n'en a pas la compétence. Certes, 20 % de 80 000 €, c'est peu, mais tout cela cumulé...

Je veux y voir clair, je veux savoir. Il y a sans doute des éléments d'insincérité. Si vous m'y autorisez, je saisirai le Tribunal administratif pour demander à annuler ce budget et notamment la TGAP, car une taxe votée par le Gouvernement à la tonne ne peut pas être refacturée à l'habitant. Quelque chose ne va pas ; que ce soit nous qui y gagnions ou eux, peu importe, ce n'est pas cohérent.

Si nous arrivons à nos fins et récupérons une partie de l'argent -s'il y a trop d'excédents pour des provisions pour charges imprévues, la CRC va sanctionner, car elle nous demande de bien gérer, mais pas de prélever de l'impôt pour stocker de l'argent ; avoir des marges de manœuvre, oui, mais pas pour stocker de l'argent-, si nous augmentons la TEOM cette année, je proposerai de l'effacer l'an prochain.

Par ailleurs, je pense qu'il faut -en fonction de ce que décideront les électeurs ou d'autres, car nous ne savons pas ce qui se passera après mars prochain- sortir de cette affaire SYTRADEM, car ils veulent y faire rentrer la Communauté de communes d'Yonne Nord lundi. J'avais déjà évoqué le sujet et le 14 octobre dernier, nous avons dit « pourquoi pas », mais en précisant que, comme nous payons l'usine depuis le début, il fallait nous dire ce que ferait l'Yonne Nord pour compenser.

Par ailleurs, l'Yonne Nord est aujourd'hui traitée ici dans le vide de four qui est facturé plus cher. Si demain elle est intégrée à la Communauté de communes, nous allons perdre de l'argent. Ils nous disent que ce n'est pas grave, car cela équivaut à 20 000 €. Ce n'est jamais grave, mais comment compenser cela ?

Comment, de façon générale, compenser l'entrée d'une Communauté de communes qui n'a fait aucun effort ni aucun investissement, qui n'a pas pris de risque, n'a rien géré et qui arrive au dernier moment pour se mettre dans les pantoufles et demander qu'on lui serve à manger ? On nous a répondu que rien n'était possible, qu'ils ne pouvaient pas payer pour le passé, qu'ils ne pouvaient pas payer de droits d'entrée, mais que tout allait très bien et que c'était formidable.

J'ajoute que j'ai vu le Président de la CAGS qui prépare la construction d'une nouvelle usine à Sens et qui dit avoir prévu l'Yonne Nord dans son projet. Est-ce à nous d'aller mettre le bazar dans l'Yonne ? N'est-il pas préférable et plus sain que chacun reste dans son territoire, la frontière régionale étant très compliquée pour de nombreuses raisons ? Nous n'avons pas besoin de l'Yonne Nord, puisque nos comptes sont équilibrés. Nous n'avons besoin de personne !

Je pense qu'il faudra sortir définitivement de ce SYTRADEM, ce que nous avons déjà essayé de faire.

Enfin, si vous ne deviez retenir qu'un chiffre, ce serait celui-là : nous avons fait le calcul avec Andrée de ce que nous demande le SYTRADEM cette année et que nous allons inscrire à notre budget s'il ne diminue pas sa demande et si nous divisons par le nombre de tonnes traitées par le SYTRADEM, la tonne est facturée 190 €. Si tout notre tonnage était amené au SMITOM-LOMBRIC, ce dernier nous facturerait 150 €/tonne, ce qui veut dire que nous payons 30 % de plus en étant au SYTRADEM.

Vous avouerez que ne pas y voir clair, payer 30 % de plus et se faire maltraiter à chaque fois que nous y allons, cela fait beaucoup !

Les chiffres sont là, il faudra les donner à la CRC : le SMITOM-LOMBRIC nous traite le même tonnage pour 150 €/tonne quand le SYTRADEM nous coûte 190 €/tonne !

Je vous enverrai un tableau, tous ces chiffres sont à votre disposition : le coût à la tonne depuis cinq ans a explosé alors que le coût à la tonne du SMITOM-LOMBRIC, s'il nous avait été facturé, a certes augmenté, mais pas du tout dans les mêmes proportions. Que se passe-t-il ici ? Il y a, je pense, une partie de mauvaise gestion et une partie de dissimulation. Je ne sais pas.

Voilà la teneur du débat.

Si nous appliquons cela, il faudrait augmenter la TEOM de 10 %, soit 2 € par mois et par habitant et donc, 24 € par an, ce qui est beaucoup. Nous allons essayer de nous en passer. J'ai demandé à Andrée de tout serrer afin de ne pas arriver à ce chiffre, mais s'il faut y passer...

Je ne peux pas présenter un budget en déséquilibre, je ne peux pas ne pas inscrire les sommes réclamées par le SYTRADEM, car c'est une dépense obligatoire, mais nous allons les contester devant le tribunal, en espérant que l'on nous donnera raison. En revanche, si l'on nous donne raison, cela ne pourra pas être sur le budget 2025, ce sera récupéré sur le budget 2026.

Comme sur le budget de 2026, les excédents 2025 du SYTRADEM seront gigantesques, nous risquons de récupérer beaucoup, mais nous ne pouvons pas dire aux gens que nous leur prenons un peu pour leur redonner beaucoup demain. J'expliquerai donc que la TGAP augmente de 400 % et qu'il faut, de ce fait, s'attendre cette année à un petit ajustement de la taxe.

M. LECOSNIER : Comment pouvons-nous sortir du SYTRADEM et quels sont les délais pour en sortir ?

M. JEGO : Pas avant les prochaines échéances et par un *deal* avec le Préfet. Commencer maintenant va nous aider, car la sortie sera alors organisée pour les nouvelles équipes.

M. ROBERT : Il y a un défaut de transparence, un défaut de lisibilité.

M. JEGO : Un défaut de sincérité.

M. ROBERT : Est-ce que ce ne sont pas là des motifs pour dénoncer ?

Le fait de préparer un budget alternatif, n'est-ce pas légitimer ce comportement que vous avez fort justement dénoncé ? Le budget que vous présentez pour le SIRMOTOM en essayant de récupérer 1 M€ sur les 2 M€, n'est-ce pas, en quelque sorte, leur donner quitus de cette non-lisibilité ?

M. JEGO : Peut-être, mais je pensais que si nous trouvions un *deal*, il n'était peut-être pas nécessaire d'ouvrir une guerre et de saisir les tribunaux en dépensant des frais d'avocat et en créant des polémiques. Je vois quelles polémiques pourront être créées, y compris dans une bonne ville que je connais bien sur ces sujets.

Trouver des formules de *gentlemen agreement* serait, je pense, préférable, car tout n'est pas parfait, mais ce n'est manifestement pas possible, il faut donc aller au bout et comme je pense que nous n'obtiendrons pas ce que nous voulons, il faut purger, d'où la saisine de la CRC et du tribunal.

Je ne lâcherai plus rien. Nous avons commencé à tout éplucher et nous allons aller au bout d'une logique de guerre et paix, mais ce n'est pas par plaisir. Nous avons essayé, Casimir peut le dire.

M. CHEREAU : Oui. Comme je te l'ai dit tout à l'heure, nous avons été trop gentils et trop patients.

M. JEGO : Je suis à la fois râleur et gentil, j'essaie de dire les choses, mais je me dis aussi que s'ils font des efforts...

Cette année, j'espérais qu'ils acceptent en disant qu'ils avaient cependant besoin de telle somme et nous aurions passé un *deal* ; cela n'aurait pas été parfait, car il y a beaucoup d'autres choses, mais cela aurait permis de s'en sortir, car cela demande beaucoup d'énergie et de temps.

Vous avez raison, il faut aller au bout, car ce sont nos intérêts vitaux et c'est de l'argent public.

Je ne vous indique qu'une partie des choses pour ne pas prolonger trop la soirée, mais le SIRMOTOM est propriétaire de tous les terrains, notamment de ceux sur lesquels l'usine est implantée. Le SYTRADEM est propriétaire de la moitié de ce bâtiment et de toute l'usine. À l'époque, nous avons passé des conventions pour dire que le SIRMOTOM mettait ses terrains à disposition à titre gratuit, car l'idée était de tout fusionner en un seul syndicat de collecte et de traitement sur l'ensemble du territoire, ce qu'il aurait fallu faire. Cela n'a pas été possible. Ce n'est pas de notre fait, car j'ai plaidé pour le faire et nous avons même fait délibérer le SIRMOTOM sur l'idée d'avoir un syndicat unique de collecte et de traitement, ce qui serait cohérent, mais cela n'a pas été possible.

Aujourd'hui, le SYTRADEM touche de VEOLIA une redevance pour occupation du domaine public de 40 000 € par an. Or, le domaine public est nôtre, mais ils ne nous reversent rien. Souvenez-vous que nous avons pris une délibération en 2022 pour dire qu'il fallait nous verser une redevance d'occupation du domaine public, mais ils l'ont attaquée devant les tribunaux ! Ils sont en enrichissement sans cause et touchent une redevance pour occupation du domaine public, mais ne la reversent pas au propriétaire du domaine public, c'est formidable ! Ils disent que c'est aussi pour l'usine, soit, je veux bien l'admettre, mais le foncier a une valeur, quand même ! Pour sortir de cette situation -c'est sans doute pour cela que Casimir dit que je suis trop gentil-, je vous avais fait délibérer en disant qu'on leur vendait tout. Le SYTRADEM aurait alors acheté tout le terrain et aurait été chez lui, ce qui aurait été logique, mais la réponse du Président du SYTRADEM a été qu'il verrait après les élections.

En attendant, ils ne reversent pas la redevance qu'ils touchent, c'est quand même très étrange !

Cela fait beaucoup, c'est la goutte d'eau et c'est ce qui a mis le feu aux poudres, comme on dit en matière militaire. Il faut aller au bout de cette logique.

Je voulais que, lors de ce débat, nous évoquions ces sujets. Pardon de ne pas vous donner davantage d'éléments précis concernant nos orientations budgétaires, mais vous avez pu les appréhender. Il va falloir purger ce conflit avec ceux qui ne sont pas nos amis. Je pense que beaucoup des communes adhérentes du SMETOM, voire certains membres du SMETOM au SYTRADEM, n'ont pas forcément ces éléments.

M. CLOOTENS : Il faut saisir *Le Canard Enchaîné* !

M. JEGO : Autre exemple, chaque année une formule permet de recalculer ce que nous devons à SOVALEM.

J'ai demandé la transparence sur cette formule, car il y a des formules mathématiques compliquées dans les contrats. Il ne serait pas difficile de se réunir pour faire la démonstration de ce qui permet d'arriver à ce chiffre, mais non, ils disent que tout est normal et clair. Pas pour moi !

M. MARTI : Au-delà de toutes ces informations chiffrées, il y a aussi des exemples flagrants de mauvaise foi, de fausses attaques.

M. JEGO : Oui, il a été dit qu'il y a eu 25 réunions du SYTRADEM et qu'Yves JEGO n'était présent qu'à dix. Nous sommes une équipe, quand je ne suis pas là, il y a quelqu'un d'autre. Cela m'a été reproché. Il y a ainsi une série d'attaques. Moi, je ne compte pas le nombre de fois où Éric JEUNEMAITRE est là ou non !
Oui, il y a des attaques, mais ce n'est pas grave.

Sur le centre de tri, il y a eu 30 % d'augmentation par an en moyenne depuis cinq ans et l'augmentation est de 40 % environ entre 2024 et 2025. Je veux comprendre. Il y a peut-être une explication, on leur demande de nous expliquer, qu'ils le fassent ! La transparence, ce n'est pas compliqué. Dans le budget de vos communes, j'espère qu'il n'y a rien que vous ne comprenez pas et que vous savez pourquoi il y a ceci et pourquoi il n'y a pas cela.

Voilà les aventures ! Je suis avocat, je n'ai jamais voulu m'associer, car les associations de professions libérales finissent toujours mal, mais il semble que les associations de syndicats de communes ne finissent pas mieux sur ce sujet.

L'erreur fondatrice, je le dis avec des yeux extérieurs, est qu'à l'époque le Préfet a imposé que l'on se regroupe avec Provins pour construire l'usine. C'était une décision du Préfet, mais ils n'auraient jamais dû accepter de créer ce SYTRADEM. Ils auraient dû faire ce pour quoi nous plaidions, même si nous y avons un peu perdu la main : un syndicat unique de collecte et de traitement. Il aurait été bien ou mal géré, c'est un autre sujet, mais là...
Avez-vous des questions ?

M. ALBOUY : J'ai entendu la remarque sur la presse disant qu'il fallait saisir *Le Canard Enchaîné*.

Pour avoir eu maille à partir avec des dissolutions de syndicats, puisque j'avais milité pour la suppression du SMEP à l'époque -on m'avait demandé de le garder et les mêmes me demandent maintenant de le supprimer, ainsi va la vie-, je peux dire que nous ne sommes absolument pas aidés par l'État qui a pour stratégie d'endormir tout le monde, de noyer le poisson, de faire en sorte que l'on se lasse.

Quels que soient les arguments que l'on peut évoquer, cela ne sert à rien.

Plus localement, pour ceux qui sont concernés par le syndicat des Transports de Montereau -que j'ai eu l'honneur de présider pendant 25 ans-, la guerre faite par le Maire de Montereau au syndicat, depuis quatre ans maintenant, a coûté beaucoup d'argent en avocats, tant à la Ville qu'au syndicat, mais pour rien du tout au final. Le Maire a à la fois tort juridiquement et tort vis-à-vis du Préfet qui lui a rappelé ses obligations, mais pour autant, il ne paie pas sa cotisation depuis quatre ans. La Préfecture reconnaît qu'il est en tort, mais pour autant, rien ne se fait. Le Trésor public ne verse pas la cotisation au Syndicat intercommunal et cela asphyxie le syndicat, mais rien ne se passe.

Malheureusement, nous constatons que nous ne devons rien attendre de l'État ni de la Justice.

Vous avez raison, Monsieur, la seule chose qui inquiète tous ces responsables politiques, c'est leur bonne réputation, leur notoriété. Il faudrait donc peut-être maintenant agir de façon plus publique, y compris dans la presse et y compris dans la presse de la Communauté de communes si nécessaire, par des articles suffisamment simples et clairs, car ce sont des sujets parfois complexes. Il s'agit là de 2 M€, soit pour notre syndicat quasiment la moitié et 1 M€, ce n'est pas rien !

Il faut récupérer cet argent coûte que coûte. Rien ne les inquiétera. La justice, cela durera, cela coûtera beaucoup d'argent et il ne se passera rien. Pour tout ce qui concerne l'État, un an avant les élections, il ne se passera rien et ils ne prendront pas position ; s'ils avaient du courage, cela se saurait ! La seule chose qui peut inquiéter tous ces braves élus est qu'on leur demande ce qu'ils font de notre argent, car la question se pose pour notre million, mais elle se pose aussi pour leur million à eux, puisque c'est sans cause.

Il y a eu le débat d'orientations budgétaires du SMEP cette semaine. Nous reconduisons notre cotisation de 1 €/habitant tout en ayant un report d'excédents, mais les collègues m'ont demandé de baisser la cotisation, ce que j'ai accepté. On diminue donc de 25 % le montant de la cotisation qui sera demandée aux deux Communautés de communes.

Tout le monde doit faire des efforts, car la situation est compliquée, mais plus ils sont loin du peuple... Qui connaît ne serait-ce que l'existence du SYTRADEM ? À nous d'en faire la publicité, à nous de faire la publicité de leur gestion pour qu'ils rendent des comptes à tous et rendent l'argent à nos deux syndicats.

M. JEGO : Je prends positivement cette remarque, mais je propose d'attendre que le budget du SYTRADEM soit voté lundi et de mettre en ordre nos arguments, car il y a des arguments techniques et des arguments plus politiques. Il nous faut aussi réfléchir ensemble à la façon de communiquer et d'expliquer aux habitants qu'un emprunt a disparu, qu'il y a 2 M€ de recettes en plus et qu'il faut que cela se retrouve d'une façon ou d'une autre, car cela ne peut pas disparaître et on ne peut pas inscrire d'excédents.

Je te rejoins sur la justice et sur l'État, le Préfet et le Sous-préfet ne bougeront pas.

Je pense que s'il y a une intervention rapide et flash de la CRC, un avis officiel de sa part (possible en six mois), comme il y en a eu pour le syndicat des Transports -ce sont des magistrats, ils disent le droit-, cela peut peut-être faire bouger les choses. Cependant, ceci n'exclut pas ce que tu as proposé en matière de communication.

Nous avons pris acte.

Dans le compte rendu que nos amis du SYTRADEM nous envoient suite au débat d'orientations budgétaires du SYTRADEM, il est écrit que « *le Comité syndical a approuvé le rapport d'orientations budgétaires* ». Pardon ? Vous le savez pour le vivre dans vos communes -c'est vrai partout-, l'assemblée n'approuve pas un rapport d'orientations budgétaires, elle prend acte qu'il y a eu un débat. J'ai donc demandé qu'ils corrigent cette phrase, car ils disent que cela a été approuvé à l'unanimité, mais non, il y a eu un débat et nous avons donné acte de la tenue du débat.

C'est comme si, ce soir, nous disions que vous avez approuvé quelque chose ; non, vous n'avez rien approuvé, nous avons un débat sur nos orientations budgétaires.

Sur le reste des orientations, l'objectif est évidemment de poursuivre :

- La déchetterie, qui fonctionne très bien. Nous sommes victimes de notre succès en récupérant plus de matières, cela va donc nous coûter plus cher.
- Le « SOS Encombrants », qui fonctionne très bien. Nous récupérons plus de matières et tout cela termine dans les filières de tri, mais il ne faut pas renoncer à faire bien.

- Les *city composts*. Je remercie les communes qui ont postulé pour tester les *city composts* que nous allons les mettre en place, avec vous et Julien, dans sept communes. Celles qui n'avaient pas de sites adaptés seront, dès que possible, dans le deuxième lot de cette opération s'il s'avère que ce système de compost sur place fonctionne bien, mais si ce n'était pas le cas, il faudrait trouver d'autres solutions.

Nous avons appris que le SYTRADEM avait choisi un opérateur pour le compost sans nous demander quoi que ce soit et, comme par hasard, l'opérateur est celui qui a repris les locaux appartenant au SMETOM à Nangis et, comme par hasard aussi, ils n'auront pas de frais pour amener leurs biodéchets, car c'est chez eux. En revanche, ils vont sans doute nous facturer des frais !

Mme ZAÏDI : Ils ont attribué un prix de marché pour le traitement sans y intégrer le coût du transport.

M. JEGO : Ce sont des éléments à donner à la CRC, car soit on mutualise sur ce sujet, soit on ne mutualise pas, d'autant que sur les biodéchets, nous ne leur avons pas fait part d'un besoin, puisqu'aujourd'hui les familles compostent et nous avons des *city composts*. Nous n'avons pas d'exutoire de biodéchets pour l'instant ; cela évoluera peut-être, mais pour l'instant, nous n'en avons pas.

Nous avons donc pris acte.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE REVERSEMENT DES RECETTES PROVENANT DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS – ANNEE 2025

M. JEGO : Je vais vous demander de modifier cette délibération. En effet, dans un geste de bonne volonté, nous pensions accepter, pour cette année encore, leur répartition des recettes pour le soutien à CITEO, mais...

Il me revient d'ailleurs que, lundi, nous voterons sur un contrat CITEO qui doit courir du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. Il s'agit d'un « contrat type » qui définit les modalités dans lesquelles CITEO nous reverse beaucoup d'argent.

Mme ZAÏDI : Pratiquement 2 M€.

M. JEGO : Lundi 7 avril, nous voterons donc ce nouveau contrat, mais le contrat n'est pas fourni. Je leur ai donc écrit qu'il serait bien de pouvoir lire un contrat avant de, pourquoi pas, le voter. Ils m'ont répondu que c'est un contrat type. Je m'en moque, je veux le lire ! Je vous propose donc de modifier la délibération pour dire que l'assemblée souhaite que les recettes de CITEO données à la tonne soient reversées à l'euro/l'euro à la tonne au SIRMOTOM.

En effet, ils nous disent que pour les emballages, les journaux, les revues, les magazines, le SMETOM-GEOODE prend 65 % des recettes et que le SIRMOTOM a 34 %, mais comment a été fait ce calcul ? Ils nous disent que c'est une formule qui regarde les qualifications.

À une époque, Andrée le disait, tout était mélangé et, évidemment, si les tonnages de journaux et magazines du SIRMOTOM étaient mélangés avec ceux du SMETOM, il fallait une clé de répartition, mais aujourd'hui ils ne sont plus mélangés, nous connaissons donc précisément nos tonnages.

CITEO payant à la tonne, je veux que le SIRMOTOM soit payé à la tonne. Nous serons peut-être moins payés, je n'en sais rien, mais si tel est le cas, nous le comprendrons. Ce n'est pas une question de montant, mais de clarté. Là, ils disent que cette année, pour le SIRMOTOM c'est 34 %. L'an dernier c'était 40 %, pourquoi cette année 34 % ?

Tout cela est dissimulé, il faut donc prendre une délibération pour dire qu'il n'y a pas de convention de reversement de recettes, que les recettes de CITEO au SYTRADEM seront reversées à l'euro/l'euro près à la tonne en fonction du tonnage réel du SIRMOTOM. Je veux être capable de dire que si nous payons CITEO 30 €/tonne, si nous avons amené tant de tonnes, cela fait tant de fois 30 €.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Point sur table :

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A DEMANDER UNE AVANCE SUR LES CONTRIBUTIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

M. JEGO : Comme chaque année, nous demandons une avance sur les contributions des Communautés de communes.

Nous le demandons moins fortement les années précédentes, car nous avons des réserves, mais comme nous les avons en partie utilisées pour la nouvelle déchetterie - n'ayant pas emprunté la totalité pour la nouvelle déchetterie, nous avons consommé nos réserves-, nous demandons au Président de la Communauté de communes du Pays de Montereau, comme aux autres, de nous verser une avance de 33 %.

En plus, nous votons les budgets de plus en plus tard, ce qui veut dire que nous n'avons pas de recettes depuis fin décembre, alors même que nous versons au SYTRADEM.

Est-il possible de regarder pour que cela ne traîne pas ? Est-ce que tout le monde est d'accord ? (*Accord unanime*).

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

COMMANDE PUBLIQUE

Point sur table :

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT 1 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES DU SIRMOTOM

M. JEGO : Je vous demande de me donner l'autorisation de signer un avenant n° 1 pour les déchetteries. Comme c'est sans surcoût budgétaire, nous nous sommes permis de le mettre sur table.

Est-ce que tout le monde est d'accord ? (*Accord unanime*).

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

FONCTION PUBLIQUE

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'EMPLOI

M. JEGO : Nous supprimons un emploi qui n'a plus lieu d'être, ce qui est très bien, n'est-ce pas, Lionel ? Lionel coupe dans les dépenses !

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Vous serez les bienvenus à la Foire de la Saint Parfait. Nous fermons la « Maison de Tom » le temps de la Foire, car elle sera délocalisée sur la Foire. Elle y fera des animations, des ateliers, de l'accueil et expliquera ce que nous faisons. Vous serez les bienvenus à ce stand.

Il est important d'aller au contact, de montrer et de valoriser nos services. Il est vrai que tout cela nous coûte plus cher, car davantage de personnes utilisent nos services, mais c'est notre devoir.

Mme ZAIDI : Cela manquait, les gens étaient demandeurs.

M. JEGO : Les Répar'Café fonctionnent très bien, les gens comprennent qu'il vaut mieux réparer que jeter. Il y a un mouvement de la population, il nous faut le suivre et continuer à exister.

Vous serez donc les bienvenus du 18 au 21 avril 2025.

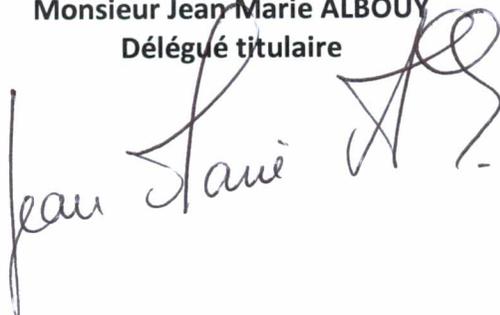
Avez-vous des questions diverses ? (*Aucune*).

Le prochain budget sera abordé le lundi 7 avril à 18 heures, car nous avons besoin de trois jours de plus pour savoir à quelle sauce nous sommes mangés !

Merci à tous et bonne soirée !

La séance est levée à 19h50.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Jean Marie ALBOUY
Délégué titulaire



Le Président du SIRMOTOM
Monsieur Yves JEGO

